



Présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER, Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, FASSI Reine, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Rose-Marie ZAURIN

Jacques HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Madame Reine FASSI, doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoint élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoint sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ...».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoint sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Madame Reine FASSI sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Goubert et M Favre acceptent de constituer le bureau.

Madame Reine FASSI demande alors s'il y a des candidats.

Intervention :

Mme Marchetti :

« Mesdames, Messieurs, nous souhaitons à l'occasion de l'élection du nouveau maire indiquer quelle sera notre attitude dans le nouveau Conseil. Comme pendant la campagne électorale, nous aurons la préoccupation de faire des propositions positives pour apporter notre contribution à une bonne gestion de notre commune. Aussi, nous tenons à être cohérents : nous avons défendu un projet alternatif à celui de la liste conduite par M. Chaplet, c'est pourquoi les élus NDPC ont décidé de présenter la candidature de Christophe Bosquillon au poste de maire. »

Se sont portés candidats :

Olivier CHAPLET au nom du groupe « Union pour Cesson »

Christophe BOSQUILLON au nom du groupe « Nouveau départ pour Cesson »

Madame Reine FASSI enregistre les candidatures et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Mme GOUBERT Fanny et M FAVRE Julien qui ont été désignés assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la doyenne de l'assemblée.

Chaque conseiller municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

▭ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

▭ nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

▭ suffrages exprimés : 32

▭ majorité requise : 17

Ont obtenu :

Olivier CHAPLET : 27 voix

Christophe BOSQUILLON : 5 voix

Olivier CHAPLET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Intervention :

M.COTTALORDA :

« Nous tenons à féliciter Olivier Chaplet pour son élection en tant que Maire de Cesson. Nous ne portions pas le même projet au cours de cette élection mais nous sommes nous aussi profondément attachés à la ville de Cesson, à son cadre de vie et à ses habitants, et nous serons présents pour accompagner et encourager tous les projets qui iront dans la bonne direction. Loin de nous l'idée d'une opposition systématique et stérile, ce n'est pas notre vision de la démocratie. Nous serons également force de proposition. Nous avons tous notre pierre à apporter au développement de notre commune et nous comptons sur la majorité pour nous informer en amont des réflexions en cours, nous associer aux projets, et ne pas rejeter systématiquement nos idées. Enfin, nous n'avons pas porté le même programme qu'Olivier Chaplet et son équipe, nous aurons certainement des divergences d'appréciation sur certains dossiers, nous serons vigilants sur les choix qui seront faits et saurons faire entendre notre vision pour Cesson dans le respect de chacune et chacun. Je vous remercie. »

Monsieur CHAPLET :

« Message de Michel Bisson, président de Grand Paris Sud.

Mesdames, messieurs, chère.s collègues,

Les circonstances m'incitent à être le premier à donner l'exemple et donc à respecter le huis clos de votre conseil municipal d'installation. Aussi ai-je le regret de ne pas pouvoir participer à cette instance à la forte symbolique démocratique, qui acte du choix des habitantes et habitants de Cesson et qui pose la brique de base de notre démocratie.

Donc j'ai transmis ce mot à Olivier Chaplet, votre maire.

D'abord pour féliciter chacune et chacun d'entre vous. Le mandat municipal est le plus beau des mandats. À l'heure où la démocratie représentative est chahutée par le désintérêt et la contestation, les élus locaux restent une valeur reconnue, car ils sont là, à proximité, à disposition de leurs concitoyens. La crise que nous traversons en fait l'éclatante et tragique démonstration. Cet engagement dans cette relation du quotidien est un socle pour notre république.

Ensuite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux élu.e.s – et pour renouveler ce souhait aux anciens – dans notre communauté Grand Paris Sud. Celle-ci ne s'arrête pas aux membres du conseil communautaire, mais elle prête attention et accorde une place à tous les élus du territoire, comme porte-parole et artisan des intérêts des habitantes et habitants de Grand Paris Sud. Dans cette période tendue, l'agglomération est particulièrement active sur les nombreux fronts de l'urgence, du maintien des services publics intercommunaux essentiels aux distributions de masques de protection en passant la coordination de l'action avec nos partenaires du Département, de la Région et de l'État. D'ores et déjà, nous anticipons les chocs éducatifs, sociaux, économiques à venir et nous travaillons à amortir leurs impacts. L'agglomération, et moi-même en premier lieu, sommes aux côtés de votre commune. Et nous avons besoin de votre commune, car c'est ensemble que nous sommes le plus fort. Passé les priorités présentes, nous aurons de nombreux enjeux – santé, transition sociale et écologique, réindustrialisation, réussite éducative, etc. – à relever ensemble.

Bravo à vous toutes et tous pour votre élection et votre installation.

Prenez bien soin de vous, comme vous prenez soin de votre commune.

Bien à vous,

Michel Bisson »

« Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord un grand merci de la confiance que vous m'accordez à nouveau aujourd'hui. Je saurai m'en montrer digne et je saurai ne pas vous décevoir. Le maire que je suis sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour conduire à bien ce mandat.

Vous mesurez, toutes et tous, aujourd'hui le rôle qui sera le vôtre pour les 6 prochaines années.

Michel Bisson l'a mieux dit que je n'aurai pu le faire. L'échelon communal est le plus important de notre démocratie. Nous aurons au cours de ce mandat, à être innovants, à être réactifs, à relever de nombreux défis à être en capacité de nous réinventer pour y répondre.

Je profite de ces quelques mots pour remercier chaleureusement l'équipe qui m'a accompagnée pendant toute la campagne électorale et depuis bien plus longtemps pour certains. La constitution d'une équipe c'est une savante alchimie. Les compétences, les caractères, les expériences, l'âge, peuvent être autant d'obstacle au bon fonctionnement de cette équipe. Nous avons su, chacun d'entre nous, novices ou expérimentés, trouver notre place, nous écouter, nous comprendre et surtout nous investir. Je suis confiant pour les 6 prochaines années, vous m'avez démontré que vous saurez remplir parfaitement le rôle et les missions qui vous seront confiés dans une écoute attentive des besoins des habitants de Cesson.

Le 15 mars dernier 2 011 Cessonaises et les Cessonais nous ont apporté leurs suffrages. 66,11% des voix exprimées, c'est un score sans appel. Je remercie chaleureusement celles et ceux qui ont voté pour la liste Union pour Cesson et je remercie également l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés pour voter ce jour-là, afin que notre démocratie s'exprime pleinement.

Je n'ai jamais douté de l'issue du scrutin. Ceci n'est pas de ma part de l'immodestie, c'est le simple constat de ce que les habitants de la commune m'ont fait ressentir au cours de ces 10 années de mandat et plus particulièrement au cours de la campagne électorale, lors de nos réunions publiques et de nos porte-à-porte.

C'est un lien particulier qui s'est construit et nous n'avons guère eu l'occasion depuis les élections de le cultiver. En effet, le 17 mars dernier, le Président de la République décidait de mettre la France en confinement en réponse à la pandémie de Covid-19. Dès lors, nous avons été pour la plupart confinés, adoptant pour certaines et certains d'entre nous un nouveau rythme de vie, télétravail ou chômage partiel. Pour d'autres par contre, le travail ne s'est pas arrêté et à bien au contraire pris une autre dimension. Je veux rendre hommage à celles et ceux qui depuis le 17 mars et encore aujourd'hui prennent soin de nous. Celles et ceux qui nous soignent et qui parfois nous accompagnent dans nos derniers instants, celles et ceux qui nous ont accueilli et nous ont aidé dans nos achats de première nécessité, celles et ceux qui nous protègent et nous secourent, celles et ceux qui n'ont jamais cessé de ramasser nos ordures, celles et ceux qui ont assurés à distance l'éducation de nos enfants et qui, aujourd'hui, pour certains ont repris l'école, celles et ceux qui nous fournissent notre eau, notre électricité, notre gaz, notre si cher internet, bref celles et ceux, souvent trop peu dans la lumière qui aujourd'hui brillent dans l'accomplissement de leur métiers et de leur missions. Je vous propose que nous les applaudissions.

J'aimerais, parce qu'ils sont tous les jours à notre service avoir un remerciement particulier pour nos employés municipaux qui ont répondu présent dès le premier jour du confinement ont tenu à assurer leur mission de service public physiquement ou à distance en télétravail. J'aimerais aussi, remercier l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés pour se mettre au service de tous. Les moments que nous traversons nous montrent aussi la richesse de notre commune. Nous avons tous, démontré notre capacité à nous adapter aux urgences et à ces nouvelles contraintes avec rapidité et efficacité

Ma volonté est de poursuivre une gouvernance apaisée à Cesson, cela implique, comme c'est le cas depuis de nombreuses années au sein du conseil municipal une totale transparence au sein des commissions municipales que nous aurons à installer dans les prochaines semaines. Cela implique également, comme nous le faisons depuis de nombreuses années, une consultation des habitants sur les sujets d'importance qui impacte leur vie quotidienne.

Le programme pour lequel les habitants de Cesson se sont exprimés a été bâti en étant à l'écoute des besoins exprimés et s'articule autour de trois axes :

- *Un cadre de vie et un environnement préservé, je pense plus particulièrement à notre centre-ville et à ses commerces de proximité dont l'importance aujourd'hui n'est plus à démontrer et qu'il nous faudra conforter et accompagner.*
- *Une sécurité confortée et pour tous,*
- *Des services et des équipements de qualité*

Nous aurons à le mettre en œuvre en sachant rester attentifs aux contraintes que notre monde nous imposera, en sachant trouver des ressources auprès de nos partenaires qu'ils soient institutionnels ou intercommunaux car il est évident que nous ne pourrions rien tous seuls, la crise que nous traversons nous l'a prouvé.

Je terminerai ce discours par une pensée toute particulière pour ma famille. Leur présence à mes côtés tout au long de ces années de mandat et tout au long de la campagne est une force sur laquelle je peux m'appuyer et une inspiration de tous les jours. »

DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'élire 8 Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de l'élection de huit Adjoints au Maire pour la durée du nouveau mandat électoral,

Fait et délibéré,

Vote : 27 voix POUR

5 Abstentions (BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno)

ELECTION D'UNE LISTE DE HUIT ADJOINTS AU MAIRE :

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection des Adjoints.,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin,

aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

La liste proposée :

Liste « **Jean-Louis DUVAL** »,

- **M. Jean-Louis DUVAL**
- Mme Charlyne PECULIER
- M. François REALINI
- Mme Isabelle PREVOT
- M. Jacques HEESTERMANS
- Mme Marie-Annick FAYAT
- M. Jean-Michel BELHOMME
- Mme Alexina BOSSAERT

Chaque conseiller municipal remet son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Tour unique de scrutin

Nombre de bulletins : 32

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Liste « Jean-Louis DUVAL », 27 voix

M. Jean-Louis DUVAL, Mme Charlyne PECULIER, M. François REALINI, Mme Isabelle PREVOT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Alexina BOSSAERT ont été proclamés Adjoints au Maire et ont été immédiatement installés.

Intervention :

M.BOSQUILLON

« Je voulais intervenir pour expliquer le vote des élus Nouveau Départ pour Cesson. Nous nous sommes abstenus sur la désignation des adjoints. En effet, nous pensons que nous n'avons pas à interférer sur le choix de l'équipe qui mettra en œuvre la politique qui a été validée par la majorité des électeurs qui se sont déplacés pour voter. »

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE MAIRE :

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT.

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).
Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.